

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 21 janvier 2016

Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée

La violence conjugale autodéclarée diminue dans les provinces

Les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation révèlent que, parmi les 19,2 millions de Canadiens vivant dans les provinces qui avaient un conjoint ou un ex-conjoint (marié ou de fait), environ 4 % (760 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violence physique ou sexuelle, ou les deux, de la part de leur partenaire au cours des cinq années précédentes. Cette proportion est bien inférieure à celle enregistrée 10 ans plus tôt en 2004 (7 %).

Une proportion légèrement plus élevée d'hommes (4,2 %) que de femmes (3,5 %) ayant un conjoint ou un ex-conjoint (marié ou de fait) ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale. On observe chez les deux sexes des diminutions semblables de la violence conjugale depuis 2004.

Près de la moitié (49 %) des victimes de violence conjugale ont affirmé avoir subi de la violence une fois au cours des cinq années précédentes, alors qu'un peu plus du tiers (35 %) ont fait état de 2 à 10 épisodes violents. Environ 2 victimes de violence conjugale sur 10 ont déclaré avoir été agressées à plus de 10 occasions. Ces proportions étaient semblables chez les victimes de sexe féminin et de sexe masculin. Il convient de souligner que 70 % des incidents de violence conjugale autodéclarés n'ont pas été portés à l'attention de la police.

Plusieurs des victimes affirment avoir subi de la violence conjugale après une rupture

Bon nombre des personnes agressées par un ex-conjoint ont indiqué avoir été victimes de violence après la fin de leur union (41 %). Près de la moitié (49 %) des victimes de violence conjugale ayant affirmé avoir subi de la violence après la fin de leur union ont indiqué que la gravité de la violence a augmenté après la rupture. Les hommes et les femmes étaient tout aussi susceptibles de déclarer cette escalade de violence après la fin de leur union.

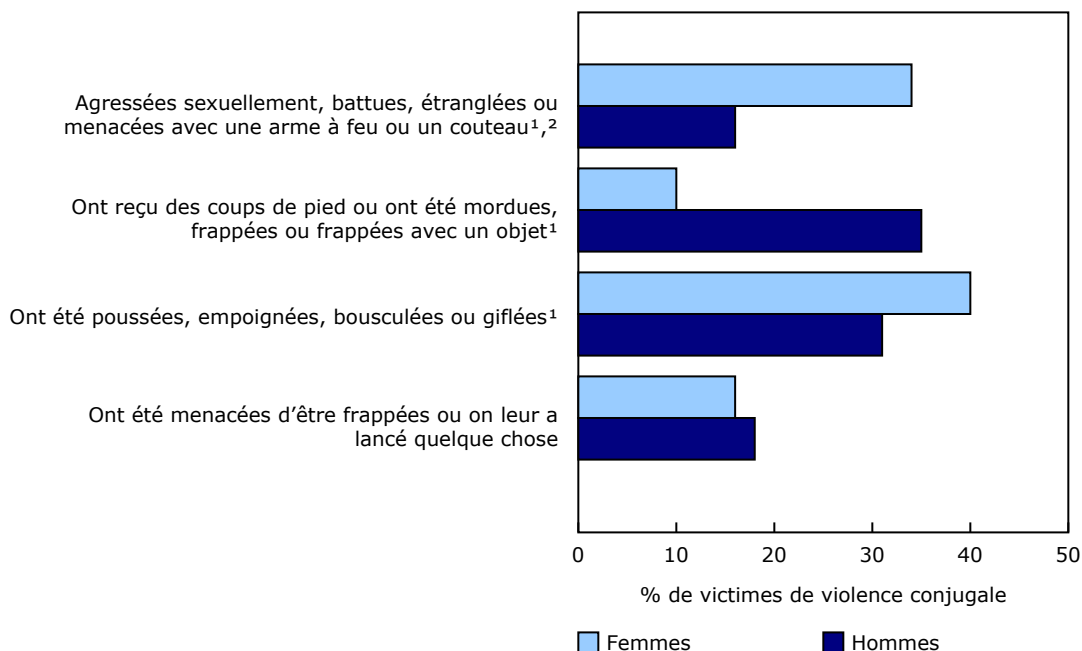
Des incidents de violence conjugale étaient plus souvent déclarés relativement à des unions rompues (13 %) que par des personnes actuellement mariées ou vivant en union libre (2 %). La plupart des victimes qui ont déclaré avoir été agressées par un ex-conjoint ont indiqué que la violence avait été infligée au moment où elles habitaient encore avec ce dernier (78 %).

Les formes de violence conjugale les plus graves sont plus souvent déclarées par des victimes de sexe féminin

Selon les résultats de l'ESG de 2014, le quart des victimes de violence conjugale ont affirmé avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées avec une arme à feu ou un couteau. Les femmes (34 %) étaient deux fois plus susceptibles que les hommes (16 %) de déclarer avoir subi les formes de violence les plus graves. Un peu moins du quart des victimes (24 %) ont déclaré avoir reçu des coups de pied ou avoir été mordues, frappées ou frappées avec un objet. Les hommes (35 %) étaient plus de trois fois plus susceptibles que les femmes (10 %) de déclarer ces formes de violence conjugale.



Graphique 1 Victimes de violence conjugale autodéclarée, selon le sexe et la forme de violence la plus grave, 2014



1. Différence statistiquement significative entre les hommes et les femmes ($p < 0,05$).

2. À utiliser avec prudence.

Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe qui ont déclaré avoir été victimes de violence au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. Les données des territoires seront publiées à une date ultérieure.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la victimisation (4504).

Parmi les victimes de violence conjugale, 7 % ont déclaré avoir été agressées sexuellement par leur conjoint. Plus de la moitié (59 %) de ces victimes d'agression sexuelle ont fait état d'une activité sexuelle à laquelle elles n'avaient pas consenti parce qu'elles avaient été manipulées, droguées ou forcées d'une manière quelconque, parfois en combinaison avec l'agression sexuelle par la force physique.

Les victimes de violence conjugale déclarent des effets associés au trouble de stress post-traumatique

Un peu moins du tiers (31 %) des victimes de violence conjugale ont déclaré avoir été blessées physiquement, par exemple en ayant des ecchymoses, des coupures ou des os brisés à la suite de la violence conjugale. Les femmes (40 %) étaient plus susceptibles que les hommes (24 %) de déclarer des blessures de ce genre au cours des cinq années précédentes. Dans l'ensemble, ces proportions sont demeurées stables au cours des 10 dernières années.

En plus des blessures corporelles, des effets psychologiques associés au trouble de stress post-traumatique (TSPT) ont été mentionnés par les victimes de violence conjugale dans les provinces. Environ 16 % des victimes ont déclaré au moins trois des effets à long terme décrits dans l'outil de dépistage du TSPT en soins primaires, comme avoir des cauchemars, éviter les situations qui rappellent l'incident, toujours être sur ses gardes, et se sentir détaché des autres. Selon les résultats de l'ESG, les femmes victimes de violence conjugale étaient plus susceptibles de déclarer ces effets que les hommes victimes. Des effets associés au TSPT étaient plus répandus parmi les personnes qui ont été victimes de violence plus d'une fois (36 % des personnes agressées à plus de 10 reprises) et parmi celles qui ont déclaré avoir subi les formes de violence les plus graves (32 %).

Près de la moitié des victimes de violence conjugale affirment avoir subi des mauvais traitements durant leur enfance

Les résultats de l'ESG de 2014 révèlent qu'il pourrait y avoir un lien entre la violence durant l'enfance et la violence conjugale à l'âge adulte. Un plus grand nombre de personnes ayant déclaré avoir subi de la violence conjugale ont affirmé avoir été victimes de sévices physiques ou sexuels, ou les deux, durant leur enfance (48 %), comparativement aux personnes n'ayant pas déclaré de violence conjugale (32 %). Les hommes et les femmes victimes de violence conjugale ont enregistré des taux semblables de victimisation durant l'enfance.

Des antécédents de violence familiale au domicile familial durant l'enfance ont été constatés chez les personnes qui ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale. En effet, plus d'une personne sur cinq (21 %) ayant été victime de violence conjugale au cours des cinq années précédentes a affirmé avoir été témoin d'actes violents commis par un parent, un beau-père ou une belle-mère ou un tuteur durant l'enfance, comparativement à 11 % des personnes se trouvant dans une relation sans violence.

La violence conjugale est plus fréquente chez les Autochtones, surtout les femmes

Selon les résultats de l'ESG, les Autochtones (9 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles que les non-Autochtones (4 %) d'affirmer avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes. Plus particulièrement, les femmes autochtones (10 %) étaient plus susceptibles d'être victimes de violence de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint que les femmes non autochtones (3 %).

Les Autochtones ont plus souvent déclaré avoir subi de la violence durant l'enfance, un facteur qui peut être lié à la violence conjugale plus tard dans la vie. En 2014, 40 % des personnes ayant déclaré être autochtones ont affirmé avoir été victimes de sévices physiques ou sexuels, ou les deux, durant l'enfance, comparativement à 29 % des non-Autochtones.

Le taux de violence conjugale demeure pratiquement stable chez les Autochtones

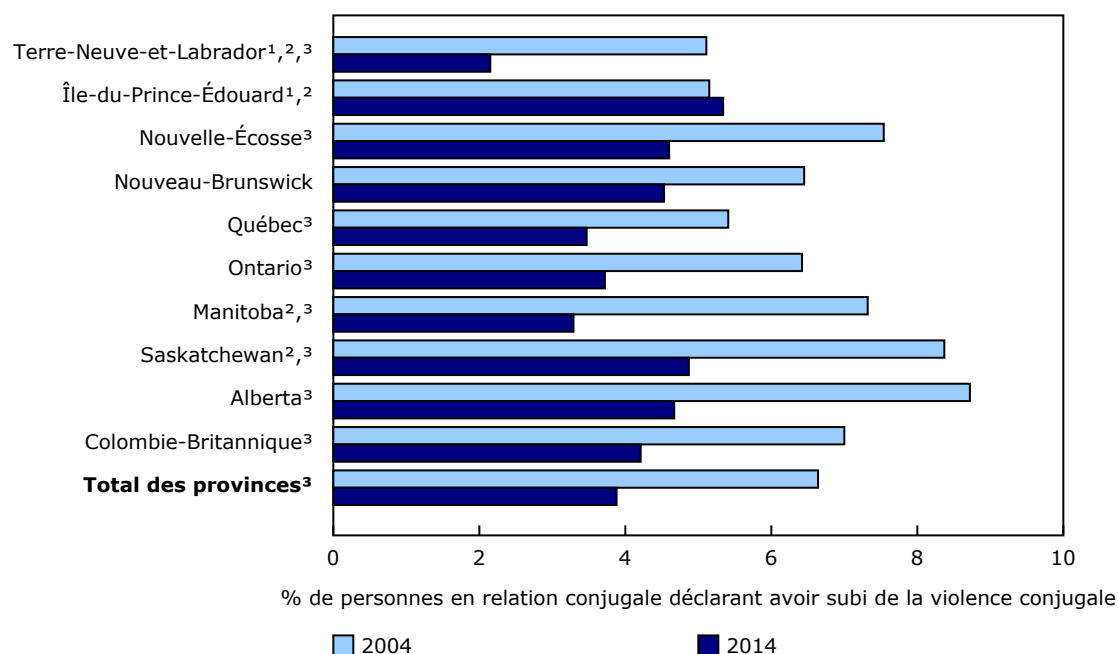
Le taux de violence conjugale autodéclarée par la population non autochtone est passé de 6 % en 2009 à 4 % en 2014, alors que le taux enregistré par la population autochtone demeure pratiquement stable entre 2009 (10 %) et 2014 (9 %).

La plupart des provinces enregistrent une baisse importante de la violence conjugale autodéclarée sur une période de 10 ans

Parmi les provinces, les taux de violence conjugale autodéclarée mesurés dans le cadre de l'ESG de 2014 correspondaient généralement au taux pour l'ensemble des provinces canadiennes (4 %). Depuis 2004, la plupart des provinces ont affiché un recul important de la violence conjugale autodéclarée. Les baisses les plus marquées ont été enregistrées en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Graphique 2

Personnes ayant déclaré avoir été victimes de violence conjugale, selon la province



1. À utiliser avec prudence (2004).

2. À utiliser avec prudence (2014).

3. Différence statistiquement significative entre 2004 et 2014 ($p < 0,05$).

Note(s) : Comprend les conjoints mariés, séparés ou divorcés, les conjoints de fait et les conjoints de même sexe qui ont déclaré avoir été victimes de violence au cours des cinq années précédant la tenue de l'enquête. Les données des territoires seront publiées à une date ultérieure.

Source(s) : Enquête sociale générale sur la victimisation (4504).

Violence familiale déclarée par la police

Un quart des victimes de crimes violents déclarés par la police ont été agressées par un membre de leur famille

Alors que l'ESG permet de recueillir des renseignements sur la violence conjugale, que celle-ci ait été portée ou non à l'attention de la police, les données déclarées par la police constituent une source secondaire d'information. En 2014, on a dénombré plus de 323 600 victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada, dont 26 % ont subi de la violence familiale. La majorité (68 %) des victimes de violence familiale déclarée par la police étaient des femmes et des filles.

Près de la moitié (48 %) des victimes de violence familiale déclarée par la police ont été agressées par un conjoint ou un ex-conjoint. Un parent était l'agresseur de près de 18 % des victimes, alors qu'un membre de la famille élargie, comme un oncle, une tante, un cousin, une cousine ou un grand-parent, était l'agresseur de près de 14 % des victimes.

En 2014, 53 647 victimes de crimes violents déclarés par la police avaient moins de 18 ans. Les enfants de moins de 12 ans étaient le plus souvent agressés par un parent (38 %) ou par une connaissance (35 %), et rarement par un étranger (10 %). Les personnes âgées (65 ans et plus) victimes de violence familiale étaient le plus souvent agressées par un enfant adulte (33 %).

Peu importe l'âge, le sexe ou le lien de l'auteur présumé avec la victime, les voies de fait étaient la forme de violence familiale la plus répandue, subie par près des trois quarts des victimes (73 %). Parmi les victimes de violence familiale, 8 % ont été victimes d'infractions sexuelles. Dans l'ensemble, les taux de voies de fait et d'agressions sexuelles dans la famille ont tous deux diminué de 3 % par rapport à 2013. Les jeunes de 12 à 17 ans étaient les plus à risque d'être victimes d'infractions sexuelles, dont des agressions sexuelles, aux mains d'un membre de la famille ou d'une personne non apparentée (369,5 pour 100 000 jeunes).

Les taux de violence familiale déclarée par la police sont les plus élevés dans les territoires

Comme en 2013, les taux de violence familiale déclarée par la police étaient les plus élevés dans les territoires. Parmi les provinces, les taux de violence familiale étaient les plus forts en Saskatchewan (486,7 pour 100 000 personnes) et au Manitoba (358,4) et les plus faibles en Ontario (154,8) et à l'Île-du-Prince-Édouard (157,1).

Saguenay (342,8) et Gatineau (327,2) ont affiché les plus hauts taux de violence familiale déclarée par la police parmi les régions métropolitaines de recensement du Canada, alors qu'Ottawa (93,9) et St. Catharines–Niagara (110,5) ont enregistré les taux les plus bas.

Une infographie illustrant des données choisies sur « [La violence familiale au Canada](#) » est également disponible.

Note aux lecteurs

Le rapport « [La violence familiale au Canada : un profil statistique](#) » a été produit par le Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. En tant qu'élément de l'initiative permanente visant à informer les décideurs et le public des problèmes liés à la violence familiale, ce rapport fournit les données les plus actuelles sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi que sur l'évolution des tendances au fil du temps.

Cette année, les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la victimisation ont servi de base à la mise à jour des renseignements sur les incidents autodéclarés de violence conjugale pour les provinces. L'ESG est une enquête-ménage menée tous les cinq ans; le plus récent cycle a eu lieu en 2014. La population cible de l'enquête est composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces. En 2014, 33 127 répondants ont participé à l'enquête. L'ESG sur la victimisation a également été réalisée dans les territoires, et les résultats de cette enquête seront diffusés à une date ultérieure.

Le rapport « [La violence familiale au Canada : un profil statistique](#) » présente aussi des renseignements sur les incidents de violence familiale qui ont été portés à l'attention de la police. Les données déclarées par la police pour les provinces et les territoires sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides. Le Programme de DUC est un recensement annuel de toutes les infractions au Code criminel et à certaines autres lois fédérales qui sont signalées à la police et corroborées par celle-ci, tandis que l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements sur tous les homicides coupables au Canada.

Bien que ces trois enquêtes — l'ESG, le DUC et l'Enquête sur les homicides — portent sur des thèmes semblables, elles présentent de nombreuses différences en ce qui a trait au type d'enquête, à la portée, à la couverture et aux sources de données. En raison de ces différences, ces enquêtes fournissent des renseignements à la fois robustes et complémentaires sur la violence familiale au Canada.

Note de correction

Le 7 décembre 2021, les résultats indiquant que la prévalence était la même chez les hommes et les femmes qui ont été victimes de violence de la part d'un conjoint ou d'un partenaire en union libre, actuel ou ancien, ont été corrigés. La prévalence affichait en fait une différence statistiquement significative : hommes = 4,2 % et femmes = 3,5 %.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête [3302](#), [3315](#) et [4504](#).

L'article de *Juristat* « [La violence familiale au Canada : un profil statistique](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé* de notre site Web, choisissez *Publications, Tous les sujets, Crime et justice*, puis *Juristat*.

L'infographie, « [La violence familiale au Canada](#) », qui fait partie de *Statistique Canada — Infographies* ([11-627-M](#)), est également offerte.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).